Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIIe ANNÉE — No 42 22 novembre 1947

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Séance commune des comités S. L. V. - S. P. R.* — **Vaud:** *Question des logements. — Est-il nécessaire de prêcher la démocratie à nos jeunes gens? — Rappel. — Initiation à la musique. — Section de Vevey. — Chœur mixte du corps enseignant.* — **Genève:** *U. I. G. - Dames: Assemblée générale du 15 octobre.* — **Neuchâtel:** *Assemblée générale. — Hommage aux bons ouvriers. — Pro Juventute et l'aide à l'écolier. — Après les cours de plein air.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: J. Mottaz: *Supprimer les notes?* — **Henri Rebeaud:** *La vie d'un village anniviard. — Documentation scolaire.*

PARTIE CORPORATIVE

SÉANCE COMMUNE DES COMITÉS S. L. V. - S. P. R.

Dimanche 9 novembre, à Chexbres

La séance commune — ce doit être la quinzième — entre les comités de nos deux grandes associations suisses a eu lieu dimanche à Chexbres, sous la présidence de Michel, président S. P. R.

Michel, en souhaitant la bienvenue à nos hôtes, rappelle que la S. P. R. doit son existence à un appel du S. L. V. et que c'est au congrès de nos collègues suisses-allemands, à Berne, en 1862, qu'est née l'association romande.

1. *Echange d'informations concernant les problèmes et les préoccupations actuels de nos associations.*

Egg, président S. L. V., expose que l'année 1946-47 a été une année paisible, sans grands mouvements et sans grandes discussions. On doit signaler notamment les actions de secours en faveur des instituteurs autrichiens, des enfants hongrois, et des quelque 20 « séminaristes » de Bade qui ont été envoyés en Suisse pour continuer leurs études dans les écoles normales suisses. Mentionnons encore le Village Pestalozzi, dont l'œuvre mérite d'être poursuivie et encouragée, car délaissant les utopies fumeuses, elle travaille sur le terrain solide de la réalité.

Michel rappelle que la S.P.R. a porté cette année son effort sur les problèmes pédagogiques et conséquemment sur l'« Educateur » qui doit être de plus en plus pratique et répondre toujours plus aux besoins de nos collègues.

Ensuite, la S.P.R. a entrepris une action pour exposer à l'opinion publique les préoccupations des éducateurs et pour lui montrer ce que fait l'école pour se perfectionner.

Michel cite enfin notre intervention en faveur des Espagnols réfugiés en France, l'organisation d'un cours pour instituteurs américains.

Au sujet de la lutte contre la littérature immorale, littérature destinée à l'enfance, nos deux associations ont exactement la même position : ce n'est pas seulement à coup de défenses et de prohibitions qu'on obtiendra un résultat, mais surtout en encourageant la diffusion de bonnes lectures.

2. *Organisation du Congrès international F.I.A.T. et F.I.P.E.S.O. 1948.*

Le congrès d'Edimbourg a décidé que le Congrès de 1948 de la *Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs* doit avoir lieu en Suisse, conjointement à celui de la *Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement secondaire officiel.* Le Congrès aura lieu à Interlaken dans les premiers jours d'août et nos collègues du S.L.V. ont bien voulu se charger de son organisation.

Le sujet principal qui sera à l'ordre du jour est le suivant : *Comment déceler chez les enfants de l'école primaire les aptitudes nécessaires aux études secondaires ?* Un questionnaire va être envoyé aux Associations pour qu'un rapport documenté puisse être présenté au Congrès par le secrétaire général.

3. *Représentation du corps enseignant au sein d'une commission suisse chargée des rapports avec l'UNESCO.* Cette question se pose surtout depuis que la Suisse a été admise à l'UNESCO. Dans plusieurs pays, les délégations nationales comprennent des représentants des instituteurs primaires. Si chez nous l'UNESCO veut accomplir l'œuvre qu'elle doit réaliser, elle doit comprendre les représentants de ceux qui ont le plus de contact avec notre école populaire. Une démarche commune sera faite en ce sens.

Aux propositions individuelles, Chevalley pose la question de l'organisation du service civil : nos associations doivent-elles prendre position ? Le problème se posera si le postulat Oltramare vient devant le peuple. Il sera temps alors d'aviser.

Toute la séance s'est déroulée dans un esprit de compréhension et d'amitié. Et tandis que sur le Lavaux tout d'or et de pourpre vêtu, le soleil de Leurs Excellences illuminait lac, vignoble et forêt, les conversations continuèrent et nous apprirent bien des choses, notamment sur la façon dont nos Confédérés appliquent le contrôle du travail scolaire... Un jour prochain, nous y reviendrons.

G. W.

VAUD

Important : QUESTION DES LOGEMENTS

Désireux de renseigner exactement tous les collègues logés par la Commune, nous tenons à donner connaissance de la lettre-circulaire adressée par le Département de l'Instruction publique, service de l'enseignement primaire, le 5 novembre 1947, aux Municipalités vaudoises :

« La nouvelle loi sur le statut général des fonctions publiques, qui va entrer prochainement en vigueur, contient une disposition nouvelle au sujet des appartements du personnel enseignant primaire.

» Aux termes de l'article 48 de cette loi, les prestations en nature — l'appartement dans le cas particulier — font partie intégrante du traitement de base. Il s'agit donc de fixer, lorsque le personnel enseignant occupe un logement communal, le prix de location de celui-ci, la somme correspondante devant être déduite du montant global du traitement pour déterminer la prestation en espèces.

Nous vous prions par conséquent de fixer, d'entente avec votre personnel enseignant, la valeur de l'appartement [1] occupé par lui, cela pour l'année 1948, et de nous communiquer votre décision *avant le 20 décembre prochain.*

Il va sans dire que cette circulaire ne s'adresse qu'aux localités qui fournissent effectivement l'appartement de l'instituteur ou de l'institutrice. Ne connaissant pas exactement les communes qui ne logent pas leur personnel enseignant, nous procédons à un envoi général de la présente, à laquelle nous prions chaque municipalité de bien vouloir répondre dans le délai fixé (même si le personnel enseignant n'est pas logé par la commune). »

Il nous paraît utile de préciser certains points afin de rassurer les quelques collègues qui craignent de n'être point consultés lors de la fixation du prix de leur logement.

En aucun cas, ce prix ne peut leur être imposé. La circulaire du Département est nette à cet égard : elle prie les Municipalités de fixer, d'*entente avec le personnel enseignant,* la valeur de l'appartement occupé par lui et cela *pour 1948 seulement.* Il ne s'agit donc pas d'une simple acceptation de la part de l'instituteur : il a voix au chapitre, peut discuter et articuler un autre chiffre que celui présenté par l'Autorité. Nous recommandons cependant aux collègues de ne pas s'entêter si la logique n'est pas pour eux. Avec de la bonne volonté des deux côtés, il n'y a aucune raison pour qu'on ne s'entende pas rapidement.

Pourtant, en cas de divergence de vues, le personnel enseignant s'adressera au Département. Celui-ci interviendra par l'intermédiaire des inspecteurs scolaires qui connaissent les syndics et qui pourront, de ce fait, trouver plus facilement un terrain d'entente. Les cas demeurés en litige après cette première intervention seront soumis au Conseil d'Etat qui, fort probablement, déléguera les préfets auprès des autorités communales.

Et voilà, tout est prévu. Mais nous avons la ferme conviction que l'arrangement se fera, partout, directement entre la Commune et le régent.

Pour répondre à une autre question posée, disons que le logement ne sera pas taxé d'office au minimum de Fr. 600.— prévu comme indemnité de résidence par la loi de 1930. Seule sa valeur réelle entre en considération : un appartement de 2 chambres, mal entretenu, et sans confort, estimé Fr. 350.—, sera loué pour le prix de Fr. 350.— ; tel autre, de 4 pièces, avec confort — à condition bien entendu que ce confort soit dû aux deniers de la Commune — estimé Fr. 900.—, sera payé, par l'intéressé, à sa valeur reconnue. Ainsi, chacun y trouvera son compte.

A tous, nous souhaitons un prompt règlement de cette question de logement. Il va sans dire que nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

R. G.

[1] **Eau comprise (note du C. C.).**

EST-IL NÉCESSAIRE DE PRÊCHER LA DÉMOCRATIE A NOS JEUNES GENS ?

Toutes les sociétés humaines dont l'histoire nous parle ont eu leur grandeur et leur décadence. Comme les individus, elles naissent, elles vivent, elles meurent. Celles qui nous paraissent avoir été les plus sages n'ont pas échappé à ce destin. Et la nôtre ? A-t-elle déjà donné son maximum ? La démocratie, ce triomphe de l'Occident, serait-elle sur son déclin, déjà, à peine au sortir de l'enfance ? Il a pu paraître un instant, dans la dernière guerre, qu'elle était ébranlée. Déjà pas mal de personnes flottaient entre le « mythe » ancien, comme dit M. F. Delaisi (Les contradictions du monde moderne), et une façon nouvelle, ou plutôt renouvelée, de concevoir l'organisation de l'Etat et de la société.

Reconnaissons en principe qu'un régime est bien malade s'il a besoin d'être « enseigné » plus ou moins artificiellement pour pouvoir tenir. Il ressemble à ces pauvres gens qu'on soutient à force de remèdes. En serions-nous là chez nous ? Les jeunes n'ont-ils pas comme leurs aînés le goût de la chose publique ? Il le paraît bien. A qui la faute ?

Doit-on, comme beaucoup le font, incriminer la politique de partis, les marchandages électoraux qui dégoûtent les adolescents en âge d'idéal ? Autrement dit la carence des hommes ? Ou la complexité toujours croissante de notre appareil gouvernemental qui rebute les néophytes ?

Quoi qu'il en soit, le désintéressement des jeunes pour la vie politique du pays est un fait avec lequel il faut compter. La question est de savoir s'il faut réagir ou laisser les événements suivre un cours fatal.

J'ai la conviction qu'il faut réagir, qu'il faut montrer à nos jeunes gens, par delà les complexités apparentes de nos rouages administratifs, la réalité vivante de notre régime républicain (auquel les journalistes tchécoslovaques viennent de rendre un bel hommage), par delà les faiblesses humaines, les très précieuses conquêtes de la démocratie dans le domaine du respect humain.

Il faut ranimer la foi. Est-ce facile ? Certes non. Et puïsque l'exemple ne suffit plus, il faut bien initier systématiquement les futurs citoyens. Comment ?

Beaucoup de cantons, dont Vaud, ont les cours d'éducation civique, anciens cours post-scolaires ou complémentaires, dont l'orientation primitive était un rafraîchissement des connaissances scolaires. Ils se tournent nettement vers une information civique et nationale, et c'est tant mieux.

Il faut bien reconnaître que les expériences faites aux examens pédagogiques des recrues ont contribué dans une certaine mesure à reconsidérer la question. L'application de la méthode même de ces examens, adaptée à des adolescents, a permis de faire des expériences fort utiles pour l'enseignement. Est-ce à dire que c'est la seule efficace ? Je m'en garderais bien. Je suis bien sûr que M. Chantrens lui-même trouverait ridicule une telle prétention, bien qu'il soit à la fois un excellent prati-

cien et, pour notre Suisse romande, le théoricien de cette méthode. J'ai sous les yeux un de ses rapports, opuscule d'une vingtaine de pages qu'il a intitulé :

« L'éducation nationale à l'école complémentaire,
selon les principes et la méthode préconisés par les examens des recrues ».

Si cet exposé de M. Chantrens, écrit dans un langage clair, sobre, précis et élégant, ne représente pas la seule vérité possible, il apporte une solution pratique et efficace au problème qui nous préoccupe. Je dis efficace à dessein, car, avant de présenter cette solution, M. Chantrens l'a pratiquée abondamment, et ceux qui ont entendu ses leçons se sont rendu compte de l'intérêt qu'y prenaient les jeunes gens.

Pour M. Chantrens, l'éducation nationale a pour but de préparer les jeunes gens à la vie civique, sociale et économique du pays. Il montre, avec exemples à l'appui, la nécessité de cette préparation. Les citations sont nombreuses et pertinentes. Nous ne chicanerons pas trop M. Chantrens sur cet « éveil de la conscience professionnelle » qu'il donne comme but à toute la préparation à la vie économique. Il a raison. Il ne faudrait pas cependant que ce but soit trop étroitement borné. Le dilemme qui se pose pour nous « battre la concurrence étrangère par la qualité ou périr » est évident. Mais il n'y a pas que cette idée de qualité dans une préparation à la vie économique.

Passant aux principes, M. Chantrens rappelle que dans l'éducation civique proprement dite la connaissance des institutions n'est pas l'essentiel. Ce qui importe c'est *la conscience que l'on a de la sagesse de ces institutions*, de la valeur de nos droits et de nos libertés. Véritablement le citoyen « conscient ». Autrement dit, la « grammaire » peut être ignorée, si l'on « sent » la phrase juste ; on peut ignorer les rouages de notre appareil gouvernemental et penser et discuter sainement « suisse ». Cela ne signifie pas, naturellement, l'abandon de toute connaissance formelle. Mais la lettre ne doit pas tuer l'esprit. Il s'agit en effet avant tout de faire de notre démocratie un régime de participants, comme dit M. C. F. Ducommun, de membres actifs et non passifs. Pour cela il faut entraîner les jeunes par la discussion. Il faut aussi leur donner la foi en leur pays, réchauffer leur amour de la patrie. Comment ? Par l'histoire, en les émouvant, par l'examen critique des événements passés, en dégageant quelques « constantes » (neutralité, supériorité de la force morale, etc.).

Préparer à la vie sociale, c'est enseigner le sens de la justice sociale et l'esprit de collaboration des classes.

La méthode prévoit un entretien auquel les jeunes gens participent autant que le maître qui le dirige. Le sujet, à la fois point de départ et fil conducteur, est tiré de l'actualité. C'est un centre d'intérêt d'où l'on rayonne dans les divers domaines de l'éducation civique, l'économie, l'histoire et la géographie. Un thème ainsi cohérent et actuel a plus de chances d'intéresser qu'une exposition pure et simple. Mais tout cela n'est valable que dans la mesure où l'on est concret et suppose pour le maître un travail considérable de documentation. Cependant ceux qui y ont goûté ne peuvent plus enseigner autrement.

M. Chantrens a joint, en annexe à son rapport, de magnifiques témoignages. Ils concernent surtout les E.P.R., dont la méthode a inspiré celle de l'éducation nationale, préconisée par M. Chantrens. Nous n'en voulons pas faire état. Disons simplement que la Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique a décidé de maintenir dans leur forme actuelle les E.P.R. Les Chefs des Départements romands ont été également unanimes à recommander leur maintien, vu leur influence sur l'éducation de la jeunesse. La radio annonçait l'autre jour que la Conférence des Chefs des Départements militaires s'est prononcée également à l'unanimité pour le maintien des E.P.R.

Il vaut la peine de lire in extenso le rapport de M. Chantrens, et j'espère bien qu'il en a tiré un nombre suffisant d'exemplaires pour répondre aux demandes qu'il ne tardera pas à recevoir. Il se doit de diffuser cette contribution à la « défense spirituelle » du pays. *M. B.*

Nous publions avec plaisir ce résumé du rapport de M. Chantrens sur l'éducation nationale à l'école complémentaire. Nous reconnaissons tout le mérite de notre collègue, animateur enthousiaste des E.R. en Suisse romande ; nous savons qu'il n'a épargné ni son temps, ni sa peine pour faire triompher une conception nouvelle dans la manière de contrôler, d'examiner le savoir, conception qui amènera inévitablement, si elle s'implante chez nous, une transformation du mode d'enseigner.

Remarquons que les efforts de M. Chantrens ont vivement intéressé les Départements de l'Instruction publique du Valais, de Genève et de Berne, qui ont fait appel à notre collègue pour donner, au corps enseignant de ces cantons amis, un cours théorique et une leçon de démonstration selon les principes et la méthode des examens de recrues. Vous admettez que cette marque d'estime est bien méritée. R. G.

P. S. — Chantrens nous avise qu'il se tient volontiers, dès Nouvel-an, *à la disposition des collègues maîtres de Cours d'éducation civique* pour une démonstration semblable, un mercredi après-midi, sous réserve de l'avis habituel au Département ou à l'inspecteur.

RAPPEL

Aux membres de la Commission de presse cantonale : 3e séance lundi 24 novembre, à 17 h., Café Bock, 1er étage. *Présence indispensable.*

* * *

Echallens. Grande salle du château : vendredi 28 novembre 1947, à 17 h. 15, leçon de gymnastique pour décembre. Une leçon écrite sera remise aux participants.

INITIATION A LA MUSIQUE PAR LES TEXTES DES MAITRES

La présentation du volume rédigé par MM. H. Lang et J. Burdet aura lieu à l'Ecole normale (salle de chant) le mercredi 26 novembre, à 14 h. 30. Les maîtres primaires supérieurs vaudois y sont invités cordialement. (Prière d'apporter le manuel.)

Groupe des maîtres de chant de la S.V.M.S.

SECTION DE VEVEY

Invitation de la Maison Guigoz S.A., à Vuadens. Film : « Le lait en poudre ». Samedi 6 décembre 1947. Départ, Vevey 14 h. 50. Inscriptions à A. Pulfer, instituteur, Corseaux.

CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT

District de Morges. Nos collègues du district de Morges ont, le dimanche 16 novembre, présenté pour la première fois au public leur dernier-né, le chœur mixte, et une salle enthousiaste a longuement applaudi cette première manifestation.

M. J.S. Benda prêtait son précieux concours à la soirée, et les auditeurs ont été conquis non seulement par l'extraordinaire virtuosité de ce pianiste, mais surtout par son sens de la musique, par la délicatesse de son toucher, la précision de son jeu et l'intelligence de ses interprétations.

Quant au chœur mixte, tout ce qu'il présenta fut parfait. Son directeur, notre collègue Lavanchy, de Reverolles, peut être fier de son travail, et tous, chanteurs et chanteuses ne regrettent certainement pas leurs dix mois de labeur acharné : car on n'atteint pas à cette maîtrise, à cette royale simplicité sans un labeur acharné. Pas une concession au cabotinage, à l'effet : du grand art. Merci à nos collègues de Morges pour cette leçon de probité artistique.

G. W.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 OCTOBRE 1947. Local : Grand'Rue 23

A 17 heures, la présidente ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à de nombreuses collègues (plus d'une cinquantaine !) et donne la parole à la secrétaire des assemblées pour la lecture du procès-verbal.

Cela fait, on passe à un ordre du jour très chargé.

Communications du Comité.

1. Cinq nouveaux membres ont envoyé leur bulletin d'adhésion. Ce sont : Mme Moret-Kapp, Mlles Heiniger, Joset, Pellaton et Plan. Elles sont les bienvenues.

2. A la suite de l'arrestation du jeune incendiaire qui a récemment ému l'opinion publique, Mme Unger est intervenue auprès de notre présidente pour lui demander de réclamer au D.I.P. une observation plus stricte de la loi concernant la fréquentation des cinémas ; il serait facile d'exercer une surveillance efficace et d'appliquer des sanctions sévères. A ce sujet, en fin de séance, Mme Laederach proposera une surveillance de la réclame, souvent scandaleuse des spectacles par voie d'affiches ou de journaux.

3. Groupe des jeunes : Mlle Meyer a assisté à une séance de ce groupe dès la reprise de son activité. Elle loue l'excellent esprit de travail qu'elle y a rencontré et souhaite la création d'autres groupes du même genre au sein de notre association.

4. L'assemblée des délégués de la S.P.R., qui a eu lieu le 20 septembre s'est occupée de la question du bulletin. La discussion a porté sur le nouveau contrat avec l'imprimeur, puis sur la création d'une commission de rédaction, destinée à aider le rédacteur dans le choix, le groupement des articles, etc... On nous demande d'y nommer une déléguée.

5. M. Picot ayant envoyé à tous les groupements du corps enseignant un projet de loi concernant les allocations de 1948 et une convocation pour le 3 octobre, Mlle Meyer et Mlle Charmot sont allées, au nom de notre association, discuter ce projet. Après cette entrevue, la présidente a reçu un second projet du Conseil d'Etat, qui va être présenté au Grand Conseil. Elle nous annonce que ce second projet prévoit une allocation de 60 % pour tous les traitements dépassant Fr. 4,800.—.

6. Commission de presse de la S.P.R. Nos déléguées Mme Frommel et Mlle Vuischpard ont assisté à la réunion de la Commission cantonale, à laquelle avaient été conviés aussi les représentants de plusieurs journaux. Certains de ces journaux s'intéressent à notre initiative et feront paraître des articles d'après nos suggestions.

7. Un projet de commission paritaire a été présenté aux Unions par M. Matile. Il concerne la collaboration à établir entre le D.I.P. et nous, dans les questions intéressant notre profession : plans d'études, horaires, cahier des charges, échelle des traitements, règlement de concours de stage, nominations, exclusions. (Mlle Vuischpard demande que la rédaction des nouveaux manuels soit ajoutée aux compétences de cette commission.)

En ce qui concerne la composition de cette commission, le projet prévoit, soit : 16 membres, dont 8 désignés par le D.I.P. et 8 membres du corps enseignant ; soit : 6 membres permanents (3 du D.I.P., 3 du corps enseignant) plus 10 délégués extraordinaires convoqués lorsque la question à traiter intéresserait spécialement leur groupement : classes rurales, enseignement spécial...

8. Mmes Cullaz et Frommel avaient proposé la création d'un bureau d'information commun à nos 3 unions. On nous soumet une autre proposition tendant à faire de ce bureau en même temps un secrétariat. Une commission doit se réunir pour examiner ces propositions. L'assemblée et le comité désirent le maintien de la première proposition.

9. Succession de Mlle Descœudres.

Notre présidente renseigne l'assemblée au sujet de la déclaration parue dans le bulletin à propos de l'inscription au concours de stage d'un candidat vaudois auquel l'Institut des Sciences de l'Education a fait appel pour le poste qu'occupait Mlle Descœudres. Mlle Meyer précise que deux de nos collègues avaient été pressenties, qu'elles avaient demandé à réfléchir. Elle regrette qu'on ne leur ait jamais demandé leur réponse définitive. Notre intervention a provoqué une vive réaction au D.I.P. M. Dottrens a offert de fournir des explications. Les trois comités se sont réunis pour l'écouter.

Une entrevue a été demandée à M. Picot pour discuter la difficile question du recrutement.

10. Le Centre de liaison, qui désire participer à la collecte du Don Suisse, demande à chacune des associations affiliées de réunir des articles déterminés. On nous prie de nous occuper de la papeterie.

Sur une proposition de Mme Deshusses, transmise par Mlle Aeschlimann, on priera les correspondantes de bâtiments de réunir les dons et de les apporter lors de notre prochaine assemblée. Celle-ci aura lieu le 12 novembre, et sera agrémentée d'une causerie de Mlle Lydia Muller, psychologue.

11. Thé d'Escalade. La présidente fait appel à toutes les bonnes volontés et à tous les talents. Annoncez-vous au plus vite, chères collègues !

Après cette avalanche de communications, Mlle Mongenet nous fait part d'une proposition des comptables de la C.I.A. Pour faciliter leur travail, ceux-ci nous demandent de pouvoir diviser en 10 parts le montant de la retenue annuelle et de les échelonner de février à novembre. L'assemblée donne son approbation à ce projet.

Enfin, « last but not least », nous avons le très grand plaisir d'entendre Mlle Meyer nous entretenir de son voyage en Hollande. Causerie charmante, captivante, poétique et spirituelle, agrémentée de documents photographiques, qui nous fit terminer bien agréablement cette longue séance levée à 18 h. 30.

Bl. Godel.

NEUCHATEL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A cause du mauvais temps, sans doute, il restait à l'Aula pas mal de places vides, ce samedi 15 novembre. C'est dommage : il y a toujours profit pour chacun à reprendre le contact ! Nos invités, heureusement, avaient répondu à l'appel. Nous avons revu avec plaisir ceux qui, autrefois, furent à la tâche, aujourd'hui membres d'honneur de la S.P.N. : *Henri-Louis Gédet, J.-Ed. Matthey, Julien Rochat.* Le président *Rothen* adressa à ces vétérans un cordial salut ; il souhaita la bienvenue aux délégués vaudois, genevois et jurassiens, au représentant de la S.P.R., à *MM. W. Jeanneret,* inspecteur, *J.-D. Perret,* directeur, *B. Seitz,* délégué de la Société des maîtres secondaires, *Wenger,* de l'enseignement professionnel. *MM. Brandt,* chef du département, *Bonny* et *Berner,* inspecteurs, pris par d'autres activités, se sont fait excuser.

M. *Maurice Jeanneret,* professeur et critique d'art averti, a bien voulu nous entretenir d'un sujet assez délicat et prêtant à controverse : *Beauté et laideur dans l'art.* Causerie captivante, dont le *leit-motiv* pourrait se résumer ainsi : Dans toute appréciation d'œuvres d'art, il convient de se garder des idées préconçues et du parti-pris ; il faut, en face de ce qui pourrait choquer nos conceptions, réserver notre jugement, attendre, s'efforcer de comprendre les intentions de l'artiste. Car, qu'est-ce que la beauté ? Qu'est-ce que la laideur ? Et l'œuvre du véritable artiste ne consiste-t-elle pas souvent à faire de la beauté en s'inspirant de choses laides ?

La projection sur l'écran de nombreuses toiles et sculptures d'artistes, aujourd'hui célèbres, après avoir été, de leur vivant, méconnus ou honnis, vient à l'appui de la thèse du savant conférencier. Mais les « re-

constructions » de Picasso et de ses émules sont-elles vraiment l'expression de ce que nos après-venants considèreront comme la beauté idéale ? A l'avenir de répondre.

La partie administrative devait passer comme une lettre à la poste. Ce fut bien le cas pour le rapport présidentiel et même pour les propositions du C.C. en matière de stabilisation des traitements, approuvés à l'unanimité. L'adoption des statuts, par contre, vit la séance s'allonger. Les dits statuts avaient été soumis aux sections où on les avait discutés et où certaines observations avaient été formulées. On n'avait pu notamment se mettre d'accord sur deux points que l'assemblée, après un débat que d'aucuns trouvèrent long, a tranchés. Donc, d'après les décisions prises :

1° les inspecteurs et directeurs d'écoles pourront à l'avenir faire partie de la S.P.N. en qualité de membres actifs.

2° le Comité central reste composé du président, nommé par l'Assemblée générale et d'un délégué (ou déléguée) par section.

Le projet de statuts, ces deux points mis à part, ne subit que quelques modifications de détail ; il est adopté. Cependant, la discussion s'est prolongée ; il est 18 heures, les bancs, peu à peu, se vident. Aussi le président lève-t-il la séance, l'assemblée des F. M. R. F. étant remise à plus tard. *S. Z.*

P.-S. — Je m'en voudrais de ne point signaler l'intervention très écoutée de *Pulver,* délégué de la Romande, pour la constitution d'une Commission de presse. La S.P.N. est d'accord et fera sa part.

Le souper en commun mériterait aussi une mention... mais ça... c'est un secret ! *S. Z.*

HOMMAGE AUX BONS OUVRIERS

Une retraite

Notre collègue *Henri Perrenoud,* du Locle, vient de résigner ses fonctions, après plus de quarante-cinq années d'enseignement. Nommé en 1902, aux Petits-Ponts, il fut appelé au Locle en 1907. Maître au degré moyen, puis au degré supérieur, il enseigna également l'écriture et les travaux manuels à l'école secondaire. Au cours d'une séance, la commission scolaire s'est plu à rendre hommage à cet excellent instituteur dont la conscience professionnelle restera un exemple pour les jeunes. En acceptant cette démission, la commission, avec ses sincères remerciements, adressa à H. Perrenoud ses souhaits d'heureuse et longue retraite.

A ces vœux, nous joignons les nôtres. Henri Perrenoud a été fidèle à la S.P.N. A plusieurs reprises, il fit partie du comité de sa section, qu'il présida avec distinction. Défenseur acharné de nos intérêts, il prit une part très active à la lutte menée, en 1921, contre un referendum de célèbre mémoire. Au comité de la Caisse de remplacement, il défendit opiniâtrement la cause de ses collègues. Aussi est-ce avec un profond regret que la section du Locle a pris congé de ce dévoué membre actif, en lui exprimant sa vive reconnaissance.

PRO JUVENTUTE ET L'AIDE A L'ECOLIER

Notre pays ne possède pas de ces centres où les enfants ne connaissent qu'une existence misérable, partagée entre des rues lépreuses et un logis insalubres. Est-ce à dire que les petits, chez nous, ont tous une vie lumineuse et saine ? Il n'est que de vaguer dans les quartiers ouvriers pour faire la preuve du contraire et l'auteur de ces lignes, qui fut instituteur avant de passer au journalisme, le sait mieux que quiconque.

Chez nous, *Pro Juventute* a déjà de belles réalisations à son actif dans le domaine de l'aile aux écoliers. C'est ainsi que les placements de vacances se sont élevés à 1200. Le parrainage d'écoles de montagne est également plein de promesses. Au cours de l'année 1946-1947, environ 1000 paires de skis ont été remises gratuitement à des écoliers.

Comment pourrait-on passer sous silence l'« Oeuvre des enfants de la grand'route », le placement des jeunes rapatriés, le « Service de renseignements pour instituts et établissements », créé en 1945, et qui n'a cessé de s'occuper du placement d'enfants, ou encore cet admirable groupement des « Amis des enfants placés » ? Près de cinq mille personnes se sont inscrites pour en faire partie, et une documentation abondante a été distribuée pour tenter de réveiller l'intérêt et le sens de la responsabilité des familles sans enfants.

L'aide aux enfants suisses de l'étranger a encore été l'un des buts essentiels de Pro Juventute, en dépit des difficultés des communications internationales. Laissons plutôt parler les chiffres : au cours du dernier exercice, 2475 enfants sont venus de France, d'Allemagne, d'Italie, de Hollande, de Belgique, d'Espagne et d'Angleterre ; 2099 sont retournés chez eux. En outre, 204 enfants ont été rendus à leurs parents, eux-mêmes rapatriés. Au total, 3604 enfants ont été placés.

Fait digne de remarque, les premiers petits Suisses venant de la zone d'occupation russe sont arrivés, au nombre de 342 ; leur santé était menacée par la sous-alimentation et la pénurie de savon, ils ont donc obtenu une autorisation de séjour de six mois.

Les autres séjours ont duré, en moyenne, de 8 à 10 semaines. Au

point de vue financier, et pour ne donner que ce seul chiffre, les soins médicaux, les séjours dans des homes, sanatoria ou hôpitaux des petits qui nous sont arrivés malades, se sont élevés à Fr. 165 840.—.

Dira-t-on encore que des demandes pressantes viennent de toutes parts, et, à l'intérieur du pays, qu'elles émanent de veuves et d'orphelins ? Par son intervention, Pro Juventute a pu éviter que ces malheureux ne tombent à la charge de l'assistance publique, au moins pendant la période transitoire de l'A.V.S. La formation professionnelle de nombreux orphelins, apprentis et élèves d'écoles moyennes, les séjours de vacances ont encore retenu l'attention de notre grande œuvre nationale. La fin de l'année va ramener sa vente de timbres, de cartes et de ces vignettes de vœux qui sont, cette année, particulièrement exquises. On ne fera pas que joindre l'agréable à l'utile en soutenant, plus que jamais, Pro Juventute dans sa noble entreprise.

Vèje.

APRÈS LES COURS DE PLEIN AIR

Plusieurs instituteurs ont exprimé le vœu qu'il leur soit présenté des ouvrages de documentation pratique, sur les jeux et la connaissance de la nature.

Le Familier de la Nature, par Gilbert Anscieau (Ed. Ile de France).

C'est une clef, la clef du monde de la nature, avec une riche illustration, des tâches d'observation, des dessins faciles à reproduire, des idées pour les collections et le bricolage, etc. Une mine ! Fr. 7.50

Faisons des copeaux, par Jean Varé.

Un passionné de bricolage livre toute son expérience d'amateur pour aider les jeunes à se servir de leurs mains. Travaux avec outillage. Fr. 7.50

Grands jeux, par Léon Braun.

Pour les bois, les campagnes, les challenges, les jeux de ville, d'hiver, les explorations. Fr. 4.50

La S.P.R. a décidé de collaborer à la diffusion de ces trois ouvrages qui peuvent être commandés chez André Pulfer, instituteur, Corseaux sur Vevey.

L'édition a consenti sur les prix sus-indiqués un rabais de 10 % en faveur du corps enseignant. Sans impôt.

Les ouvrages suivants peuvent être obtenus directement en librairie, ou à défaut « A la Belle Etoile », case ville 1742, Lausanne.

Demole. Zig-Zag-Zoug (Delachaux-Niestlé).

Recueil de jeux. Fr. 3.50

Martin. Technique du jeu. Avec 200 jeux-types (Ed. P.I.F.) pour plus petits. Fr. 3.50

Breydel. Jeux scouts. (Le Lasso, éd.). Fr. 3.85

PARTIE PÉDAGOGIQUE

SUPPRIMER LES NOTES ?

III. Les risques qu'on court.

1. *Si l'on supprime les notes, maîtres et parents ne parleront pas la même langue, la confusion sera grande et les malentendus graves.*

Il importe en effet de donner aux parents, sans équivoque, à côté de ce que nous appelons le diagnostic scolaire, notre jugement sur ce point important : mon fils remplit-il ou non les conditions de promotion ? Aussi avons-nous prévu dans nos bulletins une colonne où les parents trouvent ce renseignement exprimé, pour chaque branche, en des mots dont le sens ne permet aucune équivoque :

Excellent - Bien - Assez bien - Suffisant - Insuffisant
Faible - Très faible.

(Une note rappelle aux parents que ces termes s'entendent *relativement aux conditions de promotion.)*

Mais n'était-ce pas, d'une façon déguisée, réintroduire les notes et leurs désavantages, et à tout prendre n'eût-il pas mieux valu les conserver ?

D'accord qu'en soi il peut paraître indifférent de chiffrer un jugement ou de le formuler au moyen d'un des termes d'une échelle verbale stéréotypée.

Mais l'échelle de mots nous paraît préférable pour les raisons suivantes :

— les termes choisis n'ont pas à être interprétés ; même ils ne s'y prêtent pas (alors qu'un 7, par exemple, suivant les circonstances dans lesquelles il a été donné, peut exprimer un jugement allant de « bien » à « médiocre »). Et si l'on veut une preuve que les milieux les plus officiels estiment eux-mêmes les mots moins équivoques que les chiffres, qu'on consulte à la page 2 des carnets primaires vaudois l'échelle qui traduit en mots le sens de chacune des notes de 0 - 10.

— De plus, comme nos appréciations accompagnent un jugement plus nuancé, et qu'un élément d'appréciation chiffré, par le prestige du chiffre, tue l'importance des autres, il était nécessaire d'éviter ces chiffres.

— Nos appréciations sont assez précises pour renseigner suffisamment les parents, mais elles ne vont pas au delà de la précision — combien relative — de nos jugements.

— Elles n'ont pas cette apparence absolue et définitive du chiffre ; elles n'entrent pas dans un système où la moyenne entre 6, 8, 9 et 5 ne peut être que 7.

— Elles se prêtent mal à la comptabilité, aux « pronostics budgétaires » (puisqu'elles ne peuvent se calquer sur l'échelle officielle de 10). Autrement dit, au contraire des notes, elles ne poussent pas l'intérêt à se déplacer du travail lui-même sur son « salaire ».

2. *Renoncer aux notes, c'est se priver du meilleur moyen pour faire travailler nos élèves.*

Si c'était vrai, plutôt qu'un argument en faveur du système des notes, ce serait une terrible condamnation de notre pédagogie, puisque ce serait reconnaître que le moteur de l'activité de nos élèves est moins l'intérêt que la crainte des sanctions; ce serait admettre que l'école, qui prétend, à juste titre, faire œuvre éducative et par conséquent morale, applique la loi du talion et favorise la « morale du gendarme ».

Qu'il faille des béquilles à la faiblesse humaine, un aiguillon à la paresse naturelle qui se cache en chacun de nous, qui serait assez sot pour n'en pas convenir ? Mais que cet aiguillon ne puisse être que l'attrait des bonnes et la crainte des mauvaises *notes*, c'est ce que nous contestons ; les contrôles statistiques que nous avons pu faire dans notre collège ont montré que ni la qualité ni le rendement du travail n'ont baissé lorsque la suppression des notes, partielle il est vrai, a déployé ses effets.

Certes, ce changement a demandé, de ceux qui ont voulu l'appliquer le plus complètement et avec le plus de conséquence de grands efforts, un renouvellement quotidien, pour soulever la paresse de certains élèves avec un autre levier que celui des notes, pour que l'intérêt ne faiblisse jamais et que la conscience au travail croisse et se fortifie ; mais dans la mesure où ils y ont réussi, ils en ont été largement récompensés en voyant leurs rapports avec leurs classes devenir tout autres : car il n'y avait plus un juge et des coupables présumés, mais une équipe avec un entraîneur ; il n'y avait plus une loi morale pour la façade et une autre pour l'usage, mais la solidarité passait par-dessus le pupitre.

Encore une fois, la réforme matérielle n'a été que *l'occasion* d'un changement d'esprit ; mais l'occasion nécessaire.

3. Le troisième risque qu'on court est d'un autre ordre ; nous y avons touché déjà en parlant du prestige du chiffre et de l'arithmétique :

Il est relativement facile de défendre aux yeux de parents obstinés un échec (non-admission non-promotion, exclusion) fondé sur une moyenne insuffisante ; privés des notes et des moyennes, comment pourrons-nous le faire ?

Cela dépend d'abord de la qualité des rapports entre les maîtres et les parents : si la famille a l'impression que les maîtres sont des juges, qui sanctionnent et condamnent, des gens dont la fonction serait de chasser du temple de la science et de la culture, d'exclure du bénéfice des professions jugées plus relevées ou plus rémunératrices ceux qu'ils en estiment indignes, il est naturel que les parents cherchent par tous les moyens en leur pouvoir à en appeler de ce jugement (d'autant que beaucoup n'admettent pas la légitimité de nos critères d'exclusion) ; mais si les maîtres montrent par leur attitude et leur activité, par la façon dont ils rédigent les bulletins, en particulier, qu'ils tiennent à renseigner les parents sur les « pouvoirs » de leurs enfants, à orienter ceux-ci vers les activités auxquelles ils semblent le plus aptes, l'attitude de la plupart des parents en sera modifiée et les problèmes de non-admission,

de non-promotion, d'exclusion, etc., étant devenus ce qu'ils auraient toujours dû être, des problèmes de pédagogie et d'orientation, seront beaucoup plus faciles à résoudre.

D'ailleurs, ces difficultés dépendent du degré de confiance qu'ont les parents à l'égard du corps enseignant ; il ne s'agit de leur en demander plus, mais de leur montrer que dans le système actuel, bon gré, mal gré, ils doivent s'en rapporter à nous ; ils peuvent bien contrôler, s'il leur plaît, nos additions et nos divisions, l'attribution même des notes échappe à leur contrôle et, comme disait sans plaisanter un professeur d'université pour un travail de licence : entre 5 et 7, ce qui nous décide, c'est souvent l'orthographe ou l'écriture !

Enfin, il ne faut pas oublier que la réforme que nous envisageons a deux faces, et qu'elle ne se borne pas à la suppression des notes chiffrées. Il est bien évident que si la promotion d'un élève ne dépendait que de la décision d'une conférence de maîtres jugeant sur leur impression du moment, ou même, à l'école primaire, d'un seul maître, cela serait inacceptable ; un portrait psychologique, même, établi dans ces conditions, n'aurait pas, aux yeux des parents, un caractère suffisant d'objectivité. C'est pourquoi nous concevons des bulletins intermédiaires (mensuels, par exemple) qui enregistrent l'attitude, l'activité, les résultats, les aptitudes de chaque élève au cours de l'année ou du trimestre et qui servent aux maîtres à prendre et à fonder leur décision finale ; s'ils n'ont pas craint d'exprimer nettement leur avis, dans les jugements plus nuancés que nos bulletins leur permettent de faire, les parents savent quels sont pour chaque branche les points forts et les lacunes ; ils savent que la qualification de leur enfant ne peut dépendre d'un travail réussi ou « raté » dans la dernière semaine.

Evidemment, avec un système tel que celui que nous proposons, les actuelles conditions de promotions, les critères de sélection et d'orientation doivent être revus : il faut renoncer à la commodité de la moyenne arithmétique, même amendée par le système des « groupes » ou des « facteurs ». Mais il n'est pas impossible de prévoir, sans le secours des notes, des dispositions qui assurent les parents de l'objectivité des décisions, en permettant aux maîtres de donner aux différences qualitatives, aux éléments qui, pour essentiels qu'ils soient, n'entrent pas dans le calcul des moyennes, l'importance qu'ils doivent avoir.

Certes, actuellement, dans nos collèges vaudois, la conférence des maîtres « a toute liberté d'appréciation et considère surtout les progrès et les aptitudes de l'élève ». Mais il faut avouer que cette liberté d'appréciation qu'on lui accorde officiellement est bien restreinte par la rigueur des moyennes et qu'il n'est guère possible, par exemple, de promouvoir un élève qui a 59 % et de refuser la promotion à un autre qui a le même résultat, quelle que soit entre les deux élèves la différence des circonstances (progrès ou recul, âge, aptitudes).

4. Reste un point qui, pour être secondaire quant aux principes, ne laisse pas d'avoir son importance :

La suppression des notes chiffrées ne va-t-elle pas imposer aux maî-

tres un surcroît de travail ? N'est-il pas plus long, plus astreignant de rédiger des bulletins nuancés au lieu de faire la moyenne arithmétique d'un certain nombre de chiffres ?

Certes, mais, persuadés de l'utilité de leur effort, à l'égard des parents qui seront plus utilement renseignés, et surtout à l'égard de leurs classes où soufflera un autre esprit que celui de la chasse à la note et à la moyenne, les maîtres ne mettront pas en balance le surcroît de travail que cela pourrait leur apporter.

Par le moyen des notes, on peut arriver à mécaniser toute l'appréciation du travail scolaire, on peut taxer un élève ou son travail d'un semestre par une opération qu'on pourrait au besoin faire à la machine ; des appréciations formulées nous obligent à prendre conscience à chaque fois de la signification, de la portée et de l'importance de nos jugements, c'est probablement plus fatigant, c'est certainement plus utile plus équitable, partant plus conforme à notre fonction.

IV. Conclusions pratiques.

— Réduisant par force au quantitatif les différences qualitatives, ne permettant pas de tenir compte de ces différences qualitatives ; amenant inévitablement l'intérêt des élèves à se déplacer de leur travail lui-même sur son salaire ; favorisant ainsi l'éclosion, ou le développement, à l'école de la « morale du gendarme », le système des notes chiffrées, à cause des abus qui en découlent fatalement, doit être réformé quant à l'esprit dans lequel les notes sont administrées et reçues ; cela implique probablement, sur le plan des réalités concrètes, la suppression des notes chiffrées ; cette réforme nous semble de toute urgence à l'école secondaire, elle est extrêmement souhaitable à l'école primaire.

— Une réforme fondamentale en ce domaine doit être précédée d'essais systématiques et localisés, portant en particulier sur la recherche de nouveaux critères de promotion et de sélection.

— En attendant, pour ceux qui ont la foi, mais pour ceux-là seulement, la réforme de l'esprit, qui est l'essentielle, peut se faire, et surtout à l'école primaire, sans changement matériel : il suffit que le maître renonce à se servir de la note comme d'une sanction, d'un salaire ou d'un aiguillon (est-il nécessaire de le dire ? nous savons bien que beaucoup de maîtres ont cette saine attitude), qu'il intéresse ses élèves à leur travail et pas à son salaire, que par exemple il s'abstienne, tout un semestre, de parler de notes ; il n'aura plus besoin ni envie d'en parler.

— Quant au côté matériel de la réforme, une partie importante en peut être réalisée à l'école primaire par l'emploi judicieux des carnets journaliers, où l'on peut porter des remarques d'un autre ordre que « babil intempestif » ; où l'on a tout le loisir d'exprimer chaque fois que l'occasion en vaut la peine un jugement sur tel ou tel travail, telle ou telle activité de chaque élève, à condition d'y mettre les remarques positives autant et plus que les négatives qui sont, hélas, les plus fréquentes actuellement.

— A l'école secondaire, c'est moins facile et c'est naturellement l'affaire des directeurs de décider s'ils veulent autoriser leurs collègues à rédiger différemment les bulletins intermédiaires, le leur proposer ou s'y opposer.

— Enfin, rappelons au moins l'utilité que nous paraît avoir la distinction — qui n'a rien de révolutionnaire — faite par nos Confédérés, pour chaque branche, entre l'application (Fleiss) et l'aptitude (Leistung).

Au terme de ces notes qui ne sont rien d'autre — nous l'avons dit — que le témoignage d'une expérience partielle, dans le cadre des règlements en vigueur, on me permettra de souligner que nous ne prétendons pas avoir rien inventé, rien résolu ; nous avons pensé que cette expérience et ces réflexions pouvaient n'être pas inutiles à ceux qui, cet hiver, étudient ce problème, et nous leur serons très obligés s'ils peuvent, à leur tour, nous communiquer des réflexions ou des expériences qui infirment, corroborent au corrigent les nôtres. *J. Mottaz.*

LA VIE D'UN VILLAGE ANNIVIARD (fin)

Tu gagneras ton pain à la sueur de ton visage... S'il y a des gens pour qui cette parole prend tout son sens, ce sont bien ceux du val d'Anniviers. Il faut les avoir vus retourner à la bêche la terre de leurs pentes abruptes, jeter la semence à la volée, couper la moisson à la faucille, (et ce sont souvent les femmes qui font ce travail) ; il faut avoir vu les Anniviardes courbées sous le faix des gerbes de seigle, remontant des pentes de vingt degrés pour engranger la récolte ; il faut avoir entendu le rythme des fléaux sur l'aire des granges et le halètement des pétrisseurs de pâte, pour comprendre de combien de sueurs est payée la miche de pain dur, qu'on devra couper à la hache avant de la manger. La déclivité du terrain ne permet l'emploi d'aucun véhicule, d'aucune machine : ni charrette, ni faucheuse, ni herse, ni battoir mécanique, aucun de ces engins par quoi les cultivateurs des pays plats sont parvenus à se soustraire en partie à la vieille condamnation biblique.

Il y a quand même, heureusement, des moulins. Les Anniviardes n'ont pas besoin de soulever à la façon des négresses le lourd pilon à grain pour le laisser retomber dans le mortier. A 20 minutes de Saint-Luc, sur le torrent, se cachent trois tout petits moulins, dont chacun tiendrait à l'aise dans une cuisine de maison citadine : à peine trois mètres sur quatre. La roue : deux planches en croix. Elle est couplée directement à la meule. Pas le moindre engrenage, aucune courroie de transmission. On ne saurait imaginer mécanisme plus primitif. Il n'y a pas de tamis non plus : on fait de la farine entière. Le produit de la mouture tombe dans un sac qu'un mulet emporte aussitôt, car on ne saurait où l'entreposer.

On moud trois fois par année, en février, en juin, en octobre. Cela dure chaque fois une quinzaine de jours, après quoi l'on bloque la roue du moulin en y fichant un bâton. Après la mouture, commence la fabrication du pain. Le four communal, au milieu du village, marchera deux semaines sans interruption, jour et nuit. Chaque famille prend son tour,

selon un rôle établi par l'autorité municipale, immédiatement après la précédente, afin de bénéficier de la chaleur du four. La première famille inscrite reçoit de la commune un sapin entier, gratuitement, car elle prend le four froid. Après quoi chacun doit maintenir la chaleur par ses propres moyens.

Une famille fait ainsi trente, cinquante, cent pains plats, qu'on dépose à la cave du chalet. La provision doit durer jusqu'aux prochaines fournées, c'est-à-dire dans quatre mois. Mais on assure que le pain est encore mangeable deux ans après la cuisson.

Par exemple, il faut de bonnes dents pour le croquer !

* * *

C'est une race vaillante et pieuse et fière que le peuple d'Anniviers !

En 1834, la Navigence, qui n'est d'ordinaire pas si méchante, fit de gros dégâts dans le fond de la vallée. Elle ravagea les cultures, emporta des ponts et des chalets, mina dangereusement les assises des hameaux riverains. Ce désastre émut le peuple suisse ; une souscription publique produisit une jolie somme, qu'on envoya aux sinistrés.

Ils la retournèrent au comité de secours, avec une lettre dans laquelle ils remerciaient les donateurs pour leur générosité confédérale, mais les priaient de remettre tout cet argent à des malheureux « qui ne seraient pas capables de se tirer d'affaire tout seuls... » On peut voir à l'église de Vissoie un beau ciboire avec une inscription qui rappelle ces faits ; c'est un don du dit comité de secours.

L'une des dernières images que je garde du val d'Anniviers est celle-ci :

Sur la pente raide où je me suis assis, en ce torride après-midi d'août, un sentier dévale. A cent pas au-dessous de moi, une croix de mélèze, une de ces croix comme en en trouve en Anniviers à tous les détours de chemin. La pente doit devenir ensuite encore plus abrupte, car on ne voit plus rien, et la croix a l'air d'être au bord du monde ; le sentier conduit au vide, s'arrête net à la frontière du néant. Et puis, inattendue, une gerbe de seigle apparaît au pied de la croix, puis une lourde hotte ; enfin une femme, une très vieille femme, toute courbée — et l'on ne sait si c'est davantage par le poids des ans ou par celui des gerbes. Elle s'arrête un moment, reprend haleine ; visiblement elle est épuisée. Et puis, quand même, appuyée sur un bâton, elle se remet lentement à monter.

Ce paysage saisissant, cette croix, cette lutte patiente, souvent douloureuse pour le pain quotidien, c'est tout le val d'Anniviers.

Henri Rebeaud.

DOCUMENTATION SCOLAIRE

Les fiches d'histoire (Des cavernes aux cathédrales) avec la brochure documentaire seront expédiées dans la semaine du 24 au 28 novembre. Que chacun fasse un effort pour les payer le plus rapidement possible ! Les négligences ralentissent considérablement le développement de notre œuvre de documentation.

La craie blanche avantageuse de forme conique pour écoles. Livrée dans nos nouveaux emballages sans sciure et protégée contre la poussière.

PLÜSS-STAUFER SA
OFTRINGEN

CAFE RESTAURANT BOCK

Salles pour banquets et sociétés

Stamm S PV

A. Fehr
& G. Eisenwein

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullovers - Gilets - Sous-vêtements

Weith & Cie S.A.
R. DE BOURG
LAUSANNE

...la maison des beaux tricots

CAVALLI

MUSIQUE ✳ INSTRUMENTS ✳ DISQUES ✳ RADIO

GRAND-CHÊNE 1 - TÉL. 2.52.21 - LAUSANNE

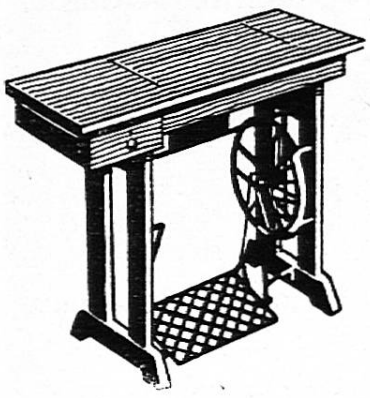

Essayez la nouvelle

Helvetia

L'HELVETIA est d'une construction éprouvée, robuste et durable. C'est la machine idéale pour la famille. Demandez-nous sans engagement notre nouveau catalogue illustré No 20

FABRIQUE SUISSE
DE MACHINES A COUDRE S.A. HELVETIA
LAUSANNE - 12, rue Haldimand

50 ans au service de la clientèle

CHAUSSURES
A L'ÉTOILE VEVEY
ED. NICOLE S.A.

Au centre de la ville, Carrefour Palud-Louve-St-Laurent, le Restaurant sans alcool D. S. R.

FOYER DE ST-LAURENT

vous réserve **sa restauration soignée** à prix fixes et à la carte.

Ses menus choisis et variés
Ses trois salles rénovées et spacieuses

dont une privée où il sert, sur demande, tous repas de circonstance pour familles, sociétés, etc.

Téléphone No 2.50.39.

VISITEZ LE **Val d'Illiez pittoresque**

EN UTILISANT LE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE

Aigle-Ollon-Monthey-Champéry. La vallée des belles excursions. Correspondance avec les trains de la ligne du Simplon à Aigle et à Monthey.
Altitude des stations: TROISTORRENTS 770 m. Correspondance par car pour MORGINS, altitude 1400 m. VAL D'ILLIEZ altitude 950 m. CHAMPERY altitude 1050 m. Billets du dimanche délivrés les samedis et dimanches, toute l'année, valables pour le retour le dimanche ou le lundi. Prix spéciaux pour sociétés et écoles. Abonnements à cases valables jusqu'à épuisement avec réduction de 20 à 30 % sur les taxes aller et retour.
Téléférique de Champéry à Planachaux, altitude 1800 m. Montée en 7 min.
Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction du chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry à Aigle, téléphone: 2 23 15.

Les leçons de modelage

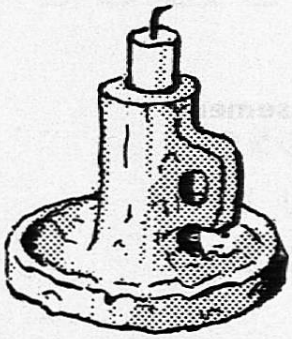

éveillent chez l'enfant la joie de créer lui-même quelque chose et cultivent son sens du beau. Cet enseignement exige peu de choses: notre petit livre de modèles, quelques bâtonnets, un bloc d'argile et l'on peut se mettre à l'ouvrage. La nouvelle édition améliorée du livre de modèles „Essayez donc" vient de paraître en français. Nous vous l'adresserons contre envoi de 90 ct. en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits.

Nous nous chargeons aussi de cuire au four les travaux exécutés.

E. Bodmer & Cie
Fabrique de céramique, **Zurich 45**
Uetlibergstrasse 140. Tél. 33 06 55

Un bon cigare
de l'industrie romande
Cigare de Monthey
fort et léger
DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY

FRIEDERICH
LIBRAIRE-PAPETIER
PETIT-CHÊNE 5 **LAUSANNE**

LE CONSOMMATEUR
soucieux de ses **INTÉRÊTS** fait
ses **ACHATS** à la
COOPÉRATIVE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emissions d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)

m. p. FŒTISCH 6 RUE DE BOURG, **LAUSANNE**

PIANOS
RADIOS
HARMONIUMS

MUSIQUE - GRAMOS - DISQUES
neufs et d'occasion - LOCATIONS

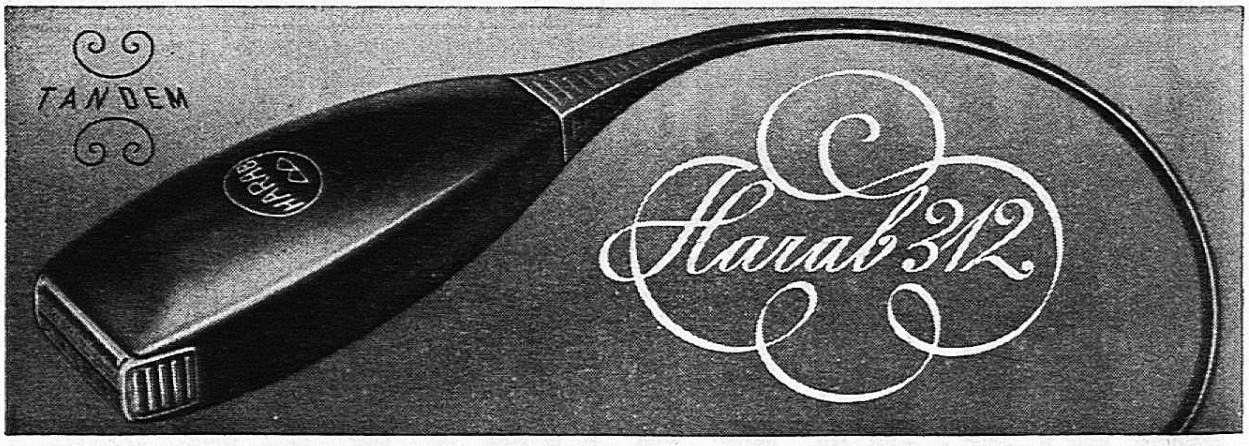

Le rasoir avec tête coupante Tandem coupe plus vite et plus près.

596

MONTREUX, 29 novembre 1947 LXXXIII° année — N° 43

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces:
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

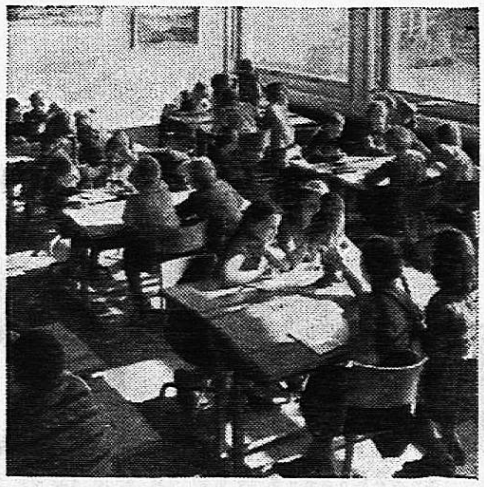

Un signe du maître et tous les élèves ont réglé leur table en position oblique ou horizontale.

Deux tours de clé et la grande Micheline n'aura plus de motif d'arrondir son dos pour écrire. Pour le petit Jean-Pierre, par contre, on abaissera un peu le siège et la table.

Demandez le catalogue et les références pour les

meubles scolaires Embru

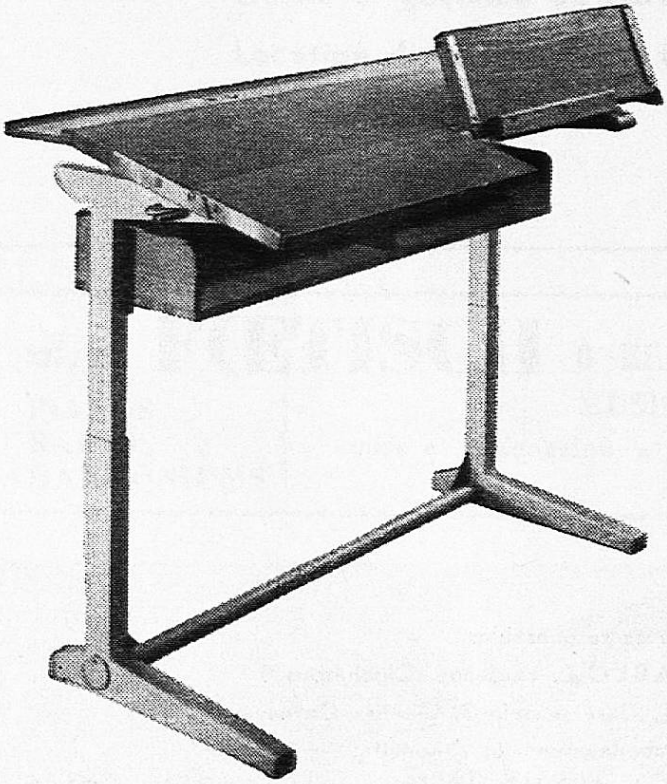

Usines Embru S. A., Ruti (Zurich)

embru